



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 7 mai 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAJET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie HARREAU), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Benoît ROSSIGNOL

DEL2024_032 : Lecture publique – Convention culturelle Les Intermèdes 2024

La bibliothèque de Champagnier a rejoint en 2023 le réseau informel Les Intermèdes qui réunit les bibliothèques et médiathèques de Champ-sur-Drac, Jarrie, Séchilienne et Vaulnaveys-le-Haut. Les Intermèdes poursuivent l'objectif de provoquer des rencontres entre livres, auteurs contemporains, éditeurs, publics, artistes, pratiques culturelles et artistiques, etc. Chaque édition invite à l'ouverture sur le monde, à la cogitation, à l'échange et au partage, mêlant les publics et les générations en créant une synergie sur un même territoire.

L'édition 2024 des Intermèdes porte sur la thématique « Avoir 20 ans, hier, aujourd'hui et demain ». Elle invite les jeunes de 9 à 11 ans, futurs vingtenaires à se projeter dans l'avenir par le biais de l'écriture et du dessin au cours de trois ateliers (lecture + écriture + arts plastiques) animés par des artistes et les bibliothécaires. Leurs productions seront ensuite placées dans une capsule temporelle fermée jusqu'en 2034. Une convention de partenariat financier est établie entre les communes de Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Séchilienne et Vaulnaveys-Le-Haut. Les signataires de la présente convention confirment leur engagement à financer les actions engagées sur l'année 2024 dans le cadre du projet « Avoir 20 ans, hier, aujourd'hui et demain ». La commune de Jarrie assure le portage financier des opérations réalisées en 2024 en tant que maître d'ouvrage afin de simplifier la gestion administrative et comptable de l'opération. Le coût global des actions n'excèdera pas 5 000€ TTC. Chacune des communes s'engage à verser à la commune de Jarrie – sur la base du bilan financier qu'elle aura établi en tant que porteur du projet 2024 – la somme correspondant à la répartition définie en fonction du potentiel fiscal, du nombre d'habitants et de l'implication dans le projet.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention des Intermèdes 2024 telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Benoît ROSSIGNOL
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 21 MAI 2024
Publié le : 21 MAI 2024